BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1880

95 – VAL-D'OISE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Ventes et cessions

533 061 040 RCS Pontoise.
FINANCIERE REP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 52, Rue du Docteur Goldstein, Groslay95410 Groslay.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION REALISATION ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE Société à responsabilité limitée Au capital de : 8 000,00 EUR Siège social 52 Rue DU DR GOLDSTEIN 95410 Groslay N° RCS 329 608 251 RCS Pontoise, est société absorbante FINANCIERE REP Société à responsabilité limitée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 52 Rue du Docteur Goldstein GROSLAY 95410 Groslay N° RCS 533 061 040 RCS Pontoise, est société absorbée Actif : 447 778,10 EUR Passif : 1 453,20 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Les actions nouvelles de la société absorbante soit 200 actions nouvelles attribuées aux deux associés de la société absorbée à raison de leur quote-part de capital. La société absorbante augmentera ainsi son capital social d'un montant de 8 000€. La société absorbée possède 200 actions de la société absorbante sur les 200 actions composant le capital de cette dernière. La société absorbante ne détient aucune action de la société absorbée. En conséquence, la société absorbante se trouvant détenir 200 de ses propres actions, il sera procédé à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses actions transférées par l'absorption de la société absorbée et ainsi annulées, soit pour 200 actions de 40€ chacune de valeur nominale. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre le montant des apports de la société absorbée soit 446 325€ et le montant de l'augmentation de capital de la société absorbante soit 8 000€ constituera une prime de fusion d'un montant de 438 325€. Date du projet : 14/11/2022 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 17/11/2022, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Pontoise au nom de la société FINANCIERE REP et au nom de la société REALISATION ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE.